

Suppression des tarifs
réglementés
de vente de gaz.



PRIX DU GAZ

SOMMAIRE

Page 1

Prix du gaz

> 1^{er} juillet : fin des tarifs réglementés de vente de gaz

Page 2

Transition énergétique

> La fin du nucléaire en Allemagne
> Un rapport prospectif sur les réseaux de gaz

Page 3

Actualités du Sigeif

> L'AMI Rénov'Sigeif : 8 projets retenus
> Disparition de Jean-Serge Salva
> Adoption du SDIRVE
> Inauguration de Réau
> Charte d'engagement sur le renouvellement du linéaire de fonte ductile

Page 4

Le saviez-vous ?

> La France dessine son modèle de mobilité électrique
> 514 sites d'injection de biométhane en France
> Vers des gazoducs à hydrogène vert
> Quelle place pour le gaz dans la PPE ?
> Éolien en mer : huit parcs attribués
> Gaz : l'Europe réussit son achat groupé
> Hausse des impayés de factures d'énergie
> Le retour des panneaux solaires made in France

1^{ER} JUILLET : FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE GAZ (TRVG)

Ils concernaient encore 2,5 millions de foyers et de copropriétés qui doivent opter pour une offre à prix de marché, faute de quoi leur fournisseur le fera automatiquement.

Les collectivités et les entreprises ne sont pas concernées : pour elles, les TRVG ont déjà disparu. La fin des TRVG est aussi celle d'un prix de référence sur lequel les fournisseurs se calaient pour définir leurs offres. Les associations de consommateurs craignent un marché gazier avec des prix et des offres difficilement comparables. Néanmoins, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a défini un nouveau prix de référence ; cette « boussole » transitoire sera publiée chaque mois pendant un an.

Les 2,5 millions de foyers bénéficiant des tarifs réglementés de vente doivent choisir une offre, soit en changeant de fournisseur soit en souscrivant un contrat à prix de marché auprès de leur fournisseur « historique ». Les TRVG ne sont proposés que par Engie et des entreprises locales (Gaz de Strasbourg, Gaz de Barr, Gaz de Bordeaux, SICAE...). Foyers individuels ou copropriétés consommant moins de 150 000 kWh par an : les contrats concernés représentent 23 % du parc total, contre 73 % pour l'électricité. Engie compte aujourd'hui 45 % des sites résidentiels dans son portefeuille clients en offres de marché (moins de 20 % pour EDF). Cela explique qu'il reste relativement peu de foyers aux TRVG aujourd'hui.

UN PROCESSUS ENCADRÉ ET FACILITÉ

Les fournisseurs historiques ont envoyé trois courriers pour avertir les foyers concernés, le dernier en mars 2023. Ils ont également transmis les conditions d'un contrat transitoire qui sera appliqué après le 1^{er} juillet 2023 aux clients qui n'auront pas choisi eux-mêmes une offre d'ici là. Sauf opposition, la transition se fera automatiquement et il n'y aura donc pas de coupure. Néanmoins, il sera possible de résilier ce contrat à tout moment, y compris pour des offres courant sur plusieurs années : seul le fournisseur est engagé dans la durée, rappelle le médiateur national de l'énergie. Les particuliers en précarité énergétique continueront à bénéficier du chèque énergie, qui ne vise d'ailleurs pas uniquement le gaz.

COMPARATEURS D'OFFRES ET PRIX DE RÉFÉRENCE

Le marché va-t-il devenir plus complexe, voire opaque, comme le craignent les associations de consommateurs ? La plupart des offres utilisent les TRVG comme référence, souvent pour proposer des prix inférieurs. Sans ce référentiel, la comparaison des offres s'avèrera sans doute un peu plus ardue, mais le comparateur des prix du médiateur national de l'énergie sera actualisé en conséquence. (www.cre.fr/L-energie-et-vous/referance-de-couts-d-appvisionnement-du-gaz).

••• Suite de l'article de la page 1

De même, l'UFC-Que Choisir propose un comparateur qui fournit un montant de facture TTC pour chaque offre. Qui plus est, la CRE a publié une « méthodologie de la construction de prix complète du gaz ».

UN CHANGEMENT INDOLORE ?

La suppression des TRVG entérine donc la fin d'une époque, mais n'entraînera pas de bouleversements majeurs. D'autant plus que la récente et forte baisse du prix du gaz laisse augurer une transition indolore pour les consommateurs.

Le Sigeif qui assure le service public de la distribution de gaz, restera cependant attentif à cette évolution du marché et à l'écoute des attentes des communes, qui pourraient être sollicitées par les consommateurs.

02

UN RAPPORT PROSPECTIF SUR LES RÉSEAUX DE GAZ



La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié un rapport sur l'avenir des infrastructures gazières d'ici 2030 et 2050, intégrant l'objectif français de neutralité carbone, elle est venue le présenter à la commission prospective et innovation du Sigeif. En dépit de la réduction prévue de la consommation, pour l'équilibrage et la sécurité d'approvisionnement, le réseau de transport et les terminaux méthaniers resteront nécessaires. Le stockage évoluera vers un dimensionnement « de plus en plus orienté par le besoin à la pointe », la production de gaz vert étant moins flexible.

Les réseaux devront être adaptés pour accueillir la production de gaz décarboné ; la CRE évalue les investissements nécessaires entre 6 et 9,7 Md€ d'ici 2050. Le réseau de distribution restera « nécessaire et essentiellement dimensionné pour la production de gaz vert », même si, localement, « certains actifs pourraient être abandonnés », de manière « très limitée ». La CRE préconise « de mener dès à présent un exercice de coordination locale, en priorité dans les zones avec des projets de développement de réseaux de chaleur ».



NUCLÉAIRE

La fin du nucléaire en Allemagne

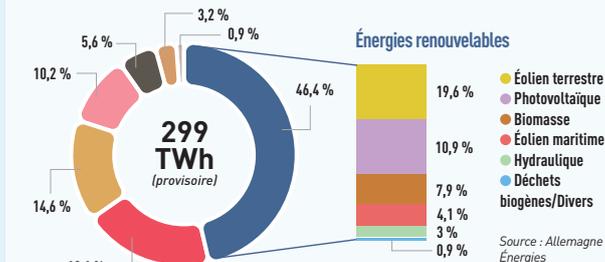
À la mi-avril, l'Allemagne a déconnecté ses trois derniers réacteurs nucléaires en activité. C'est l'achèvement d'un processus initié il y a plus de deux décennies, accéléré après l'accident de Fukushima en 2011. En se privant de cette source d'énergie bas carbone, l'Allemagne retarde probablement sa transition énergétique et fragilise la plaque continentale électrique qui l'unit à la France et au Benelux.

Depuis mi-avril, l'Allemagne ne produit plus d'électricité d'origine nucléaire. Il s'agit d'une des étapes de l'*Energiewende* (transition énergétique) qui se traduit aussi par un accroissement spectaculaire de la production renouvelable. En une trentaine d'années, la production renouvelable est passée de presque rien à plus de 256 TWh/an et 139 TWh au 1^{er} semestre 2022 ; inversement, celle du nucléaire, de l'ordre de 150 TWh dans les années 1990, n'a cessé de diminuer. Un choix contestable car les sources d'origine fossile restent encore très importantes : la part du charbon diminue régulièrement. Et le mix allemand reste très carboné : 760 millions de tonnes d'équivalent CO₂ émises en 2021, 746 en 2022.

LA FRANCE EST DEVENUE IMPORTATRICE D'ÉLECTRICITÉ

En France, l'abandon du nucléaire allemand est souvent présenté comme une hypocrisie, dans la mesure où nos voisins ont été longtemps importateurs nets d'électricité tricolore. Or, cette approche mésestime l'état de santé du parc nucléaire français, où les arrêts de réacteurs se succèdent, tandis que leurs successeurs tardent à émerger. De fait, ces dernières années, c'est bien la France qui a importé de l'électricité : **6,5 TWh en 2021, 15,3 TWh en 2022**. Et la hausse des prix européens observée ces derniers mois résulte largement de la baisse de production d'EDF, qui ne joue plus son rôle de stabilisateur des marchés.

Allemagne : production brute d'électricité au 1^{er} semestre 2022



UN BESOIN CONSTANT DE SOURCES PILOTABLES

En pratique, le gaz et le charbon pallient l'intermittence des renouvelables. À terme, ce rôle devrait être assuré par des batteries et de l'hydrogène. L'enjeu est de taille : les énergies renouvelables devraient représenter 80 % de la consommation brute d'électricité en 2030. Or, avec six fois plus d'éoliennes au kilomètre carré en Allemagne qu'en France, l'acceptabilité sociale est en nette baisse. La fermeture des centrales à charbon est désormais prévue « dans l'idéal », à l'horizon 2030. Mais le charbon représente un tiers de la production d'électricité et sa production a crû de 8 % en 2022, pour compenser le manque de gaz lié à la guerre en Ukraine. En matière énergétique, où domine le temps long, le volontarisme politique a souvent des limites.

UNE PRODUCTION DÉCARBONÉE QUI MANQUERA À LA « PLAQUE EUROPÉENNE » DE L'ÉLECTRICITÉ

En fermant ses derniers réacteurs, l'Allemagne se prive d'une production décarbonée, ce qui entrave ses efforts de lutte contre le réchauffement climatique. Elle prive aussi la « plaque européenne » de l'électricité d'une base pilotable, contribuant à la stabilité du système. Mais en important cette électricité carbonée, sans oublier le redémarrage de la centrale au charbon de Saint-Avold en novembre dernier, la France est loin d'être exemplaire ; pour l'être, elle devra rapidement mettre fin aux difficultés du parc nucléaire et, enfin, atteindre ses objectifs de développement des renouvelables.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

L'AMI Rénov'Sigeif : 8 projets retenus

En 2023, le Sigeif enrichit l'accompagnement du volet rénovation énergétique d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) Rénov'Sigeif, à hauteur de deux millions d'euros. Objectif : accélérer les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.



Quarante-et-une candidatures des communes adhérentes au Sigeif ont été analysées « à l'aveugle » et présentées à la commission EnR et efficacité énergétique du Sigeif qui a retenu huit communes lauréates de l'AMI Rénov'Sigeif. Les projets devaient présenter un gain énergétique de 40 % minimum pour se conformer aux objectifs du décret éco énergie tertiaire et se situer à un stade avancé, afin de permettre l'engagement des subventions du Sigeif en 2023 (en phase maîtrise d'œuvre, notification de marchés de travaux, début des travaux, etc.).

Par ailleurs, ils devaient proposer une rénovation, dans le cadre d'un projet global, et démontrer une démarche ambitieuse (labellisation, utilisation de matériaux biosourcés, mise en place d'énergie renouvelable, etc.). Les huit projets lauréats sont particulièrement exemplaires car ils proposent un gain énergétique moyen de 68 %. Quant aux projets non retenus, ils pourront bénéficier des autres dispositifs proposés par le Syndicat : CEE, plan d'aide exceptionnel, etc.

Disparition de Jean-Serge Salva

Lors de la séance du lundi 26 juin, le Comité d'administration du Sigeif a rendu hommage à Jean-Serge Salva, directeur des affaires juridiques, des assemblées et de la commande publique du Sigeif, et s'est incliné en sa mémoire.

Décédé à 55 ans, quelques mois à peine après qu'on lui a diagnostiqué la maladie qui l'a emporté, Jean-Serge Salva a travaillé jusqu'au bout sur les dossiers dont il avait la charge, refusant obstinément de s'en abstraire.

Entré au Sigeif en 2000, détaché du CNRS, brillant juriste, il a assuré pendant 23 ans l'ensemble des tâches juridiques de notre établissement public, depuis la mise en œuvre de l'enfouissement des réseaux, celle du groupement de commandes de la fourniture de gaz, à l'élaboration de la société de projet de la ferme photovoltaïque de Marcoussis et, plus récemment, à la mise en place du groupement d'autorités concédantes Sigeif-Syctom sur l'unité biométhanisation dans le port de Genevilliers. Constamment présent sur tous les gros dossiers, il suivait avec attention l'ordre du jour des Comités et le contenu des délibérations, assurant la relation avec le contrôle de légalité sur des sujets souvent complexes. Au-delà de ses qualités professionnelles, Jean-Serge était un homme chaleureux, plein d'humour, tout en cultivant pudeur et discrétion.



Il était respectueux et respecté, ses avis étaient toujours écoutés avec attention.

Sa disparition est une grande perte pour le Syndicat.

À son épouse, à ses enfants, nous avons transmis nos sentiments de profonde tristesse et notre sympathie dans l'épreuve.

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE ADOPTION DU SDIRVE

Le schéma directeur des infrastructures pour véhicules électriques du Sigeif a été approuvé le 26 juin, lors du Comité d'administration du Sigeif. Ce document co-construit avec les opérateurs publics et privés du territoire présente les objectifs de déploiement de l'offre de mobilité électrique. D'ici à 2028, 3 200 points de recharge sont prévus.

Avec ce schéma, le Sigeif s'impose comme le véritable chef d'orchestre de l'offre de mobilité électrique sur son territoire.

MOBILITÉ BIO-GNV INAUGURATION DE RÉAU

La nouvelle station multi-énergies de Sigeif Mobilités, située à Réau (77), a été inaugurée le 23 mai 2023 en présence de Jean-Jacques Guillet, Alain Auzet, maire de Réau, Gilles Battail, conseiller régional, Cyrille le Vely, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne, Agnès Ravillon, directrice générale adjointe de l'EPA Sénart, et de Michel Bisson, président de l'agglomération Grand Paris Sud.



« Avec cette station, la Sem Sigeif Mobilités renforce sa contribution à l'émergence de solutions pour la décarbonation et à l'amélioration de la qualité de l'air, enjeu capital de la santé publique en Île-de-France. Cette installation constitue également une brique essentielle de l'écosystème énergétique local permettant de valoriser au mieux les gisements d'énergies renouvelables disponibles », a déclaré Jean-Jacques Guillet.

CONCESSION GAZ CHARTRE D'ENGAGEMENT SUR LE RENOUVELLEMENT DU LINÉAIRE DE FONTE DUCTILE

Le nouveau contrat de concession gaz du Sigeif, signé en octobre 2022, consacre un volet important à la modernisation des ouvrages. Le premier objectif est de renouveler les canalisations en fonte ductile localisées dans un environnement argileux fort (430 km) d'ici 2030. À ce jour, le Sigeif et GRDF ont ciblé dix communes prioritaires selon une analyse basée sur les données patrimoniales, environnementales et accidentogènes. Les interlocuteurs de chaque commune se sont rencontrés pour coordonner au mieux ces travaux nécessaires pour le développement des gaz verts et pour la sécurité et la desserte des clients. D'ici à la fin de l'année, quinze chartes d'engagement de travaux seront signées et reprendront les besoins et les attentes des collectivités, tout en détaillant les programmes de travaux de gaz sur cinq années.



La France dessine son modèle de mobilité électrique

C'est fait : la France compte désormais plus de 100 000 bornes ouvertes au public. L'accélération est manifeste : le nombre d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) s'accroît de 3 000 à 4 000 unités par mois (contre 5 000... par an avant 2020), à l'initiative de collectivités comme le Sigeif, et également d'acteurs privés, de plus en plus nombreux. L'accélération est amenée à se poursuivre : le Gouvernement a fixé un objectif de 400 000 bornes publiques en 2030. En parallèle, les ventes d'automobiles électriques s'accroissent : elles représentent désormais entre 15 et 20 % des ventes totales chaque mois. Dans un marché très concurrentiel, la France entend favoriser l'émergence d'une filière complète : mines de lithium, « gigafactories » de production de batteries (comme celle de Prologium à Dunkerque), relocalisation de la production de voitures... En parallèle, les aides seront ciblées : le projet de loi sur l'industrie verte prévoit ainsi de ne plus subventionner (bonus à l'achat) les véhicules à faible performance environnementale, ce qui est le cas pour ceux fabriqués en Asie, dont la production dégage environ 45 % de CO₂ de plus que ceux produits en Europe. Enfin, le « leasing social », permettant la location d'une voiture électrique pour 100 euros par mois, devrait entrer en vigueur d'ici la fin de l'année.



514 sites d'injection de biométhane en France

Le cap symbolique a été franchi : avec 514 unités en service, « la filière biométhane est désormais le premier mode de valorisation du biogaz », indique le cabinet Sia-Partners, dans son observatoire annuel. 149 unités nouvelles ont été raccordées en 2022. Avec 7 TWh, le biométhane a dépassé les objectifs fixés par la PPE*, ce qui renforce les propositions de hausse des objectifs formulées par la filière (22 TWh en 2028). La France compte aussi un millier d'unités valorisant le biogaz en cogénération, mais la dynamique est désormais celle de l'injection. Quelque 1 186 projets (25 TWh/an) sont recensés, même si un ralentissement s'observe, en raison de la révision des tarifs d'achat en 2020.

* Programmation pluriannuelle de l'énergie.



Quelle place pour le gaz dans la PPE ?

Alors que s'élabore la future programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), GRDF a rappelé les atouts de la filière gaz dans la transition énergétique. À commencer par le biométhane, dont la production équivaldra cette année à celle de deux réacteurs nucléaires et, en 2030, à celle de onze réacteurs. Néanmoins, cette dynamique du gaz vert pourrait se gripper, faute de visibilité, la trajectoire de production de biogaz restant incertaine, dans l'attente de la publication des décrets d'encadrement. À ce jour, un millier de projets de méthaniseurs seraient bloqués, en raison de l'explosion des coûts des producteurs. GRDF plaide aussi pour la sobriété énergétique, celle qu'autorisent les chaudières à gaz à très haute performance énergétique (THPE), par exemple. À contrario, une électrification trop élevée des usages entraînerait une demande de pointe accrue, exigeant le recours à des centrales thermiques.



Éolien en mer : huit parcs attribués

EDF exploitera un huitième parc, au large des côtes normandes. Le groupe a été sélectionné en proposant un prix de vente de 44,9 euros le MWh, soit moins que les prix des parcs éoliens terrestres ou solaires... Un prix en forme de pari à long terme. Dans l'éolien offshore, les énergéticiens se positionnent sur les espaces attribués, espérant engranger des bénéfices en vendant au marché, c'est-à-dire... vingt ans après le contrat les liant à l'État. En France, EDF est désormais le champion de l'éolien en mer, avec cinq parcs à son actif (Saint-Nazaire, Fécamp, Courseulles, Dunkerque, Centre Manche 1). Les trois autres seront exploités par Ailes Marines (Saint-Brieuc), Engie EDP (Îles d'Yeu et Noirmoutier), Ocean Winds (Le Tréport).



Gaz : l'Europe réussit son achat groupé

Quelque 25 fournisseurs ont répondu au premier appel d'offres groupé porté par la Commission européenne pour le compte de 77 entreprises de l'Union européenne et aussi de la Communauté européenne de l'Énergie, dont l'Ukraine et la Moldavie, représentant un volume de 11,6 milliards de mètres cubes de gaz. Les distributeurs étaient tenus d'y participer, à hauteur de 15 % de leurs obligations de stockage. Un sujet stratégique au moment où les pays européens reconstituent leurs réserves : les stockages sont actuellement remplis à 60 %, l'objectif étant de 90 % avant l'hiver. Quatre autres appels d'offres similaires seront lancés d'ici à la fin de l'année. Le contexte est favorable : les prix du gaz sont autour de 30 euros le mégawattheure, bien loin de 2022, où les prix étaient dix fois plus élevés.



Hausse des impayés de factures d'énergie

En 2022, les interventions liées à des factures d'énergie impayées ont bondi de 10 %. Le bouclier tarifaire et les chèques énergie n'ont pas suffi à contenir la hausse massive des prix. Le médiateur national de l'énergie a recensé plus de 863 000 interventions pour impayés. Mais, changement notable, les fournisseurs demandent moins de coupures (157 000 contre 254 000 en 2021) et recourent davantage aux limitations de puissance. Le médiateur en dénombre en effet 610 000 (+ 36 %, par rapport à 2021).



Le retour des panneaux solaires made in France

Holosolis, un consortium européen, va construire une usine de cellules et modules photovoltaïques à Hambach (Moselle), pour un coût évalué à 710 millions d'euros et une capacité de production annuelle de 5 GW crête. La mise en service est prévue en 2025 avec quelque 1 700 emplois à la clef. Le marché visé est celui des panneaux solaires sur toitures, aujourd'hui largement dévolu aux fabricants chinois. Le groupe mise sur les effets d'échelle pour rivaliser avec ses concurrents internationaux.

RéseauxÉnergie

est édité par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France 64 bis, rue de Monceau. 75008 Paris Tél. 01 44 13 92 44

Directeur de la publication : Serge Carbonnelle

Réalisation : Sigeif

ISSN 1293-1721

Dépôt légal : 2^e trimestre 2023

www.sigeif.fr

Crédits photos :

p. 1, 2, 3 : Shutterstock

p. 2 : Commission de régulation de l'énergie

p. 3 : DR Sigeif



SERVICE PUBLIC DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ ET DES ÉNERGIES LOCALES EN ÎLE-DE-FRANCE

